

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1300

24 juin 2010

SOMMAIRE

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.	62371	OP Challenge	62365
Arctic LES (Luxembourg) S.à r.l.	62392	Phenix Investissements S.A.	62386
Bodden Holding S.à r.l.	62374	Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.	62387
Bridge Investment Holding S.A.	62389	Recylux S.A.	62369
Chinese HK S.à r.l.	62375	Recylux Transports S.à r.l.	62366
Club des Jeunes Schieren	62369	Riviera Invest und Services S.A.	62391
Creola S.A.	62364	Sabco S.A.	62391
Def's Société Civile Immobilière	62373	Sabco S.A.	62398
Dexia Quant	62376	S.à r.l. S.T.L. (Serrurerie Tuyauterie Luxembourgeoise)	62365
Dolberg S.A.	62386	Scofield Corporation S.à r.l.	62390
Food Concepts Holding SA	62389	Share	62392
Hometrak S.A.	62354	Société Civile Immobilière Lambert Schroeder	62377
Immobilière de Roost S.A.	62397	Société d'Entreprise de Travaux et Construction	62390
Interaviation Partners S.A.	62399	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	62396
Japan Universal Investments S.à r.l.	62400	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.	62396
JTL Financial Management and Administration S.A.	62377	Trans ADR S.à r.l.	62396
Mangrove III Investments S.à r.l.	62398	TR Marketing & Consulting S.A.	62371
Mind & Freak S.à r.l.	62366	T. Rowe Price Funds Sicav	62376
Mont Cervin S.à r.l.	62377	Turpolux S.à r.l.	62374
New Millennium	62375	Vandelys S.A.	62365
Norcast S.à r.l.	62392	Wijatik Corporation S.à r.l.	62390
Nouvelle Brasserie de la Poste s.à r.l.	62368		
Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	62354		

Hometrak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.935.

Il résulte des résolutions des administrateurs en date du 28 avril 2010 de la société Hometrak S.A. les décisions suivantes:

1 - Démission des administrateurs suivants:

- Joanna Smith (née le 23 novembre 1974 à Belfast - Royaume-Uni)

- Colm Smith (né le 16 novembre 1974 à Dublin - Irlande)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hometrak S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010066991/17.

(100064499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 153.418.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4 HL

represented by Mr Laurent Forget, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 20, 2010,

which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of «Ocean Trade Lux Co S.à r.l.».

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding, in any kind or form, of assets and/or of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such

assets and/or interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Recording of the resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power

Art. 17. Auditors. Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted, be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice convening the meeting on 30th September each year at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure and Vote at Meetings. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder, as his proxy.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March of following year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholder(s) pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted,

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand (12,000.-) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR)

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2011.

Shareholders resolutions

First resolution

The number of Managers is set at five (5), and (i) the following two persons are appointed as Class A Managers for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2010:

- Mr. Eric Scussel, private employee, born in Villerupt (France), on July 1, 1974, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Mr. Francesco Moglia, bank executive, born in Rome (Italy), on May 27, 1968, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) the following three (3) persons are appointed as Class B Managers for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2010:

- Mr. Laurent Forget, private employee, born in Amiens (France), on June 22, 1972, with professional address at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Vittorio Pignatti-Morano Campori, fund manager, born in Rome (Italy), on September 14, 1957, with professional address at 35 Portman Square, London W1H 6LR, United Kingdom.

- Mr. Joseph Charles Cohen, fund manager, born in London (UK), on April 8, 1967, with professional address at 35 Portman Square, London W1H 6LR, United Kingdom.

Second Resolution

The registered office shall be at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

Ernst & Young, with registered offices at 7 Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47771 is appointed as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant elle-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118 avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4 HL

représentée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2010,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts suivants de la société ont ensuite été adoptés :

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique, détenant la totalité des parts sociales, ou de plusieurs associés, sans pouvoir excéder quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Ocean Trade Lux Co S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, sous toute forme que ce soit, d'actifs et/ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces actifs et/ou participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) divisé en douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la

Société. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

Art. 16. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Auditeur. Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les/les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le 30 Septembre de chaque année à 14 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés

(ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice Social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} avril et s'achève le 31 mars de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuables ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés,

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant elle-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118 prénommé, a déclaré souscrire douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de mars 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5), et

(i) les deux (2) personnes suivantes ont été nommée en tant que Gérants de Catégorie A pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Eric Scussel, employé privé, né à Villerupt (France) le 1^{er} juillet 1977, avec résidence professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Francesco Moglia, Directeur Général de banque, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968, avec résidence professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) les trois (3) personnes suivantes ont été nommées en tant que Gérants de Catégorie B pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Laurent Forget, employé privé, né à Amiens (France) le 22 juin 1972, avec résidence professionnelle au 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Vittorio Pignatti – Morano Campori, gérant de fonds d'investissement, né à Rome (Italie) le 14 septembre 1957, avec résidence professionnelle au 35 Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni; et

- Monsieur Joseph Charles Cohen, gérant de fonds d'investissement, né à Londres (UK) le 8 avril 1967, avec résidence professionnelle au 35 Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni.

Seconde résolution

Le siège social est établi au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Ernst & Young, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7 Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23585. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010063709/575.

(100079422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mars 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Koen LOZIE demeurant 61, Grand-

rue, L-8510 Redange-sur-Attert et la société COSAFIN S.A. L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire HRT avec siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Joseph Winandy, né le 16 février 1946 à Ettelbruck et demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig en tant que nouvel administrateur.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010066994/19.

(100064214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Vandelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.268.

- Monsieur Pierre Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Monsieur David PASCIO, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. La cooptation de Monsieur Pierre Siffrein GUILLET sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

Fait le 7 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

VANDELYS S.A.

G. GUISSARD / F. DUMONT

Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2010066959/16.

(100063708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

OP Challenge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.053.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 15. April 2009 die Herren Andreas Jockel und Axel Pfeil zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Ablauf der Generalversammlung im Jahre 2015 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Mai 2010.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010066962/11.

(100063790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

S.à.r.l. S.T.L. (Serrurerie Tuyauterie Luxembourgeoise), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.828.

L'an deux mil dix, le vingt avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Domenico OTTAVINO dit Dominique OTTAVINO, gérant de société, né à Adelfia (I), le 6 janvier 1954, demeurant à F-57300 Mondelange, 70, rue de Bousange,

agissant en sa qualité de gérant de la société unipersonnelle "S.à.r.l. S.T.L. (Serrurerie Tuyauterie Luxembourgeoise), avec siège à L-3394 Roser, 59, Grand-Rue, constituée suivant acte notarié du 2 avril 2009, (RCS Luxembourg No B 145.828), publié au Mémorial C No 959 du 7 mai 2009.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-3394 Roser, 59, Grand-Rue à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue, et de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} comme suit:

Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Mondercange.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros (€ 800.-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: OTTAVINO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4922. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 avril 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010067072/27.

(100064008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Recylux Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Roland Metzler a démissionné de son mandat de gérant administratif de la société et ce avec effet au 1^{er} mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 5 mai 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010066969/13.

(100063893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mind & Freak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.916.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Kim CONRARDY, graphiste / Directeur artistique, né à Luxembourg le 3 avril 1982, demeurant à L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg,

agissant en son nom personnel, ci-après dénommé l'associé.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de "MIND & FREAK S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en communication et l'exploitation d'une agence de publicité ainsi que tout commerce y découlant.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a en plus pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Kim CONRARDY, graphiste / Directeur artistique, demeurant à L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille dix (31.12.2010).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Kim CONRARDY, graphiste / Directeur artistique, né à Luxembourg le 3 avril 1982, demeurant à L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 29, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: K.Conrardy, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2010. Relation: EAC/2010/5506. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010072289/108.

(100065593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Nouvelle Brasserie de la Poste s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 27, allée Saint Christophe.

R.C.S. Luxembourg B 141.403.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Aicha AMZIL KSIBI, sans état, demeurant à F-57310 Bertrange, 43, rue Saint Laurent.

Rachid KSIBI, chauffeur, demeurant à F-57310 Bertrange, 43, rue Saint Laurent.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la société NOUVELLE BRASSERIE DE LA POSTE S. à r.l.", avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 27, Allée Saint Christophe, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.403, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage du 21 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2332 du 24 septembre 2008,

et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

- 5) L'actif restant est attribué aux associés comme de droit.
- 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- 7) Décharge pleine et entière est donnée à la gérante unique.
- 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMZIL KSIBI, KSIBI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2010. REM 2010/549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010067120/41.

(100063806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Recylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 25.934.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Roland Metzler a démissionné de son mandat d'administrateur de la société et ce avec effet au 1^{er} mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 5 mai 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010066970/13.

(100063895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Club des Jeunes Schieren, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9115 Schieren, rue de l'Abattoir.

R.C.S. Luxembourg F 8.341.

STATUTEN

A. Bezeichnung, Sitz, Dauer, Zweck

§ 1. Die Vereinigung trägt den Namen CLUB DES JEUNES SCHIEREN.

§ 2. Ihr Sitz ist in L-9115 Schieren, rue l'abattoir.

§ 3. Ihre Dauer ist unbeschränkt.

§ 4. Sie hat als Hauptziel die Freizeitgestaltung und Zusammenarbeit der Jugend.

B. Mitglieder, Ein- und Austrittsbedingungen, Beiträge

§ 5. Die Vereinigung besteht aus:

A) einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens 5 Mitgliedern.

B) Aktiven Mitgliedern mit einem Mindestalter von 16 Jahren.

C. Ehrenmitgliedern

§ 6. Der Eintritt steht jedem Interessenten, nach den Bestimmungen von § 5 offen. Die Entscheidung über den Eintritt wird in der Generalversammlung von allen Mitgliedern bei einfacher Stimmenmehrheit gefällt. Wird die Aufnahme verweigert, so müssen Gründe dafür angegeben werden.

§ 7. Die Mitgliedschaft geht verloren:

A) durch Kündigung an die Adresse des Verwaltungsrates.

B) durch Verweigerung des Jahresbeitrages trotz Aufforderung.

C) durch Ausschluß seitens des Verwaltungsrates bei 2/3 Mehrheit. Dies erfolgt wegen eines Verstoßes gegen die Vereinsregeln.

§ 8. Der Jahresbeitrag wird durch die Generalversammlung festgesetzt. Gegen die Zahlung erfolgt die Verabreichung der Mitgliedskarte. Diese berechtigt das Vereinsmitglied an allen durch das Gesetz und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Vorteilen zu profitieren.

C. Verwaltungsrat

§ 9. Der Verwaltungsrat wird aus aktiven Mitgliedern zusammengesetzt und hat die Aufgabe, die organisatorische und finanzielle Tätigkeit des Vereins, im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zu regeln.

§ 10. Das Verwaltungsratsmandat erstreckt sich auf ein Jahr.

§ 11. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung gewählt.
Stimmenmehrheit gewählt. Alle Mitglieder haben gleiches Stimmrecht.

§ 12. Der Verwaltungsrat wählt sich aus mindestens 5 Mitglieder.

§ 13. Der Verwaltungsrat bestimmt über die Verteilung der im Interesse der Vereinigung erforderlichen Arbeiten. Er darf unter den Mitgliedern Spezialaufträge verteilen. Den Versammlungen dieser Spezialkommissionen wohnt mindestens ein Verwaltungsratsmitglied bei.

§ 14. Die austretenden Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar, ihre Befugnisse erlöschen erst nach erfolgter Neubesetzung. Die Wahl erfolgt nach § 12.

§ 15. Der Verwaltungsrat und die Mitglieder kommen auf Einladung des Präsidenten oder allgemeinen Abkommens zusammen, jedesmal, wenn es die Interessen der Vereinigung verlangen.

§ 16.

A) Der Verwaltungsrat ist beschlußfähig, sofern wenigstens die Mehrheit seiner Mitglieder Anwesend ist. Die Entscheidungen erfolgen bei einfacher Stimmenmehrheit, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

B) Die Entscheidungen der Mitgliederversammlung erfolgen bei einfacher Stimmenmehrheit, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

§ 17. Alle Versammlungen (Verwaltungsrat und Mitgliederversammlung), Anwesende und deren Beschlüsse müssen vom Sekretär, oder in dessen Abwesenheit von einem Stellvertreter aufgezeichnet und zu einem Bericht zusammengefaßt werden.

§ 18. Dem Verwaltungsrat stehen alle Rechte zu, sofern sie nicht durch das Gesetz, die gegenwärtigen Statuten oder die Entscheidungen der Generalversammlung vorbehalten sind.

§ 19. Bei Fällen, die nicht in den gegenwärtigen Statuten und Gesetzen enthalten sind, entscheidet der Verwaltungsrat in Zusammenarbeit mit den aktiven Mitgliedern.

D. Geschäfts- und Buchführung

§ 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

§ 21. Der Verwaltungsrat legt in der ersten Hälfte eines jeden Jahres in der Generalversammlung die Jahresabrechnung und den Jahresbericht vor.

§ 22. Der Einnahmeüberschuß dient zur Reserve oder wird im Interesse der Vereinigung verwendet.

§ 23.

A) Jedes Jahr werden von den aktiven Mitgliedern einen Kassenrevisor bestimmt. Diese müssen vom Kassierer Einblick in alle Ein- und Ausgänge der Kasse erhalten.

B) Die vom Kassierer am Schluß des Jahres aufzustellende Bilanz muß dem Verwaltungsrat vor der Generalversammlung unterbreitet werden.

§ 24. Im Fall der Auflösung des Vereins:

A) fallen alle vorhandenen Gelder dem Sozialfond zu.

B) muß diese Entscheidung von der Generalversammlung bei % Mehrheit der Anwesenden getroffen werden.

C) wird diese Entscheidung erst ein Jahr danach wirksam, um eine Wiederbelebung des Vereins zu ermöglichen.

E. Generalversammlung

§ 25.

A) Die ordentliche Generalversammlung wird einmal in der ersten Hälfte eines jeden Jahres vom Verwaltungsrat einberufen.

B) Eine ausserordentliche Generalversammlung wird einberufen wenn ein Drittel der Mitglieder diesen Wunsch schriftlich äußert. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt dann binnen Monatsfrist durch den Verwaltungsrat.

C) Der Verwaltungsrat kann wenn das Interesse der Vereinigung es erfordert jederzeit eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

§ 26. Die obligatorischen Befugnisse der Generalversammlung sind:

- A) die Statuten abzuändern.
- B) die Wahl des Verwaltungsrates nach den Bestimmungen von § 12.
- C) die Genehmigung der Jahresabrechnung.
- D) alle Entscheidungen zu treffen, die nicht im Bereich der Befugnisse des Verwaltungsrates liegen.

§ 27. Die Führung der Generalversammlung liegt in den Händen des Präsidenten, oder dem Vice-Präsidenten aus dem Verwaltungsrat.

§ 28. Die Generalversammlung ist ohne Rücksicht auf die Zahl der Anwesenden stets beschlußfähig, und dies bei einfacher Stimmenmehrheit. Jedes Mitglied ist stimmberechtigt.

§ 29. Die Beschlüsse der Generalversammlung müssen aufgezeichnet und im Besitz der Vereinigung aufbewahrt werden.

§ 30. Die Protokolle der Generalversammlung tragen die Unterschrift des Verwaltungsrates.

Goerens Chris, 19, Montée de Nommern, L-9127, Schieren, Arbeiter

Neu Laurent, 54, Route de Luxembourg, L-9125, Schieren, Schüler

Schmit Ben, 14, Montée de Nommern, L-9127, Schieren, Schüler

Simon Sven, 6, Cite Emile Tibessart, L-9136, Schieren, Arbeiter

Taveres Ramiro, 5, Rue du Castel, L-9119, Schieren, Arbeiter

EverardAlex, 12, Rue des Champs, L-9120, Schieren, Schüler

Unterschriften.

Référence de publication: 2010067147/95.

(100064448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 99.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

- Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans. Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- * Jean-Paul DEFAY, comptable, 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre
- * Francine BETTENDORFF, sans état, 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre
- * Tunn DEFAY, employé privé, 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre

- Commissaire aux Comptes

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est:

- * Claudine GATTI, employée privée, 73, rue de Sanem, L-4382 Ehlerange

Certifié sincère et conforme

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010066971/22.

(100063988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.042.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TR MARKETING & CONSULTING S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.042, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 456 du 2 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission de deux administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué;

5.- Nomination d'un nouvel administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}, 2^e alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4., 4^e alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;

- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, administrateur.

Cinquième résolution

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2010. REM 2010/241. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010067048/86.

(100064132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Def's Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg E 3.105.

—
Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010

Ont comparu:

1.) Madame Françoise BETTENDORFF, épouse DEFAY, femme au foyer, née le 30 juillet 1958 à Differdange, demeurant à 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre.

2.) Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable, né le 24 novembre 1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 82, rue Prince Jean, L- 4463 Soleuvre.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la Société Civile Immobilière «DEF'S SCI» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean, sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

Modification de l'Article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

La société pourra encore contracter des emprunts et même se porter caution en faveur de tous tiers.»

Soleuvre, le 30 avril 2010.

Françoise BETTENDORFF / Jean-Paul DEFAY.

Référence de publication: 2010066972/25.

(100063991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Turpolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.003.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2010

L'associé unique de la société TURPOLUX S.à.r.l. a décidé, en date du 28 avril 2010 de prendre les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de révoquer:

- Monsieur Leszek BANACH, entrepreneur de construction, demeurant à L-8227 Mamer, 7, rue des Eglantiers de son mandat de gérant technique avec effet immédiat.

D'autre part, l'associé unique décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Kadir OZEN, employé privé, demeurant à L-1453 Luxembourg, 26, route d'Echternach de son poste de gérant administratif avec effet immédiat.

Par conséquent, l'associé unique décide de nommer au poste de gérant technique en remplacement du gérant technique révoqué:

- Monsieur Kadir OZEN, employé privé, né le 15/10/1963 à Camli (Turquie) demeurant à L-1453 Luxembourg, 26, route d'Echternach.

La gérance est donc désormais composée de manière suivante:

Gérant technique:

- Monsieur Kadir OZEN

Gérant administratif:

- Monsieur Ali Haydar OZEN

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010067965/29.

(100063985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Bodden Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.404.

—
1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 22 décembre 2009 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Yum! Restaurants International Management S.à r.l. les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Yum! Restaurants International Management S.à r.l. domicilié à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bodden Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010066990/18.

(100064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.256.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue le 21 avril 2010 à 10.00 heures au siège social*

Quatrième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui clôturera les comptes 2010:

Le Conseil d'Administration:

Giampietro Nattino, Banca Finnat Euramerica SpA - 49, Piazza del Gesù - I-00186 Roma, Président
Arturo Nattino, Banca Finnat Euramerica SpA - 49, Piazza del Gesù, - I-00186 Roma, Vice-président
Nino Addonizio, Q7 Fund Management AG - 6, Waldmannstrasse - CH-8001 Zürich, Administrateur
Antonio Mauceri, Q7 Fund Management AG - 6, Waldmannstrasse - CH-8001 Zürich, Administrateur
Alberto Alfiero, Banca Finnat Euramerica S.p.A., - 49, Piazza del Gesù, - I-00186 Roma, Administrateur

Le Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme

New Millennium

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010066973/25.

(100064013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 122.763.

—
Extrait des résolutions des associés prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire 29 avril 2010.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Les associés acceptent la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Mr Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

- Les associés décident de nommer, en remplacement des gérants démissionnaires, Cyan S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 122, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

- Les associés acceptent la démission de la société HRT Révision S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri inscrite au Registre du Commerce et de Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51.238, en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet au 12 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour Chinese HK S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010072680/29.

(100066371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 82.218.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Annuelle des actionnaires du vendredi 30 avril 2010*

Résolution

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs des Messieurs Christopher Alderson, Edward C. Bernard. R. Todd Ruppert et Peter Preisler.
- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises.
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

T. Rowe Price Funds SICAV
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Company Administration
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010066980/21.

(100064209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.647.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2010 a décidé de:

- ratifier la cooptation en date du 9 octobre 2009 de:

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Benoît HOLZEM

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

Monsieur Wim VERMEIR

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Madame Helena COLLE

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour DEXIA QUANT
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010072682/33.

(100066440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Société Civile Immobilière Lambert Schroeder, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 3.350.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2007 le mandat d'administrateur-gérant de Madame Marie-Thérèse DUPONG demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal est venu à échéance.

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Olivier ROSSY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 29, Grand-rue à la fonction d'administrateur-gérant.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour extrait conforme
Olivier ROSSY

Référence de publication: 2010066982/15.

(100064387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

JTL Financial Management and Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.595.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

INTERCONSULT
Luxembourg International Consulting S.A.
Société Anonyme
7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010066984/15.

(100064395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mont Cervin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.417.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, a Dutch citizen, born on December 2, 1963 in Rotterdam, professionally residing at 36/38 Grand Rue, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal, dated May 20, 2010.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mont Cervin S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000), represented by twenty (20) shares in registered form, having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need

not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Mr. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, represented as stated above, subscribes to twenty (20) shares in registered form, having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000).

The amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as the sole manager of the Company for an unlimited duration:
 - Mr. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, a Dutch citizen, born on December 2, 1963 in Rotterdam, professionally residing at 36/38 Grand-Rue, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 36/38 Grand-Rue, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour de mai,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, de nationalité néerlandaise, né le 2 décembre 1963 à Rotterdam, ayant son adresse professionnelle au 36/38 Grand-Rue, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par M^e Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mont Cervin S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par vingt (20) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.8 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

M. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt (20) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000).

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN, de nationalité néerlandaise, né le 2 décembre 1963 à Rotterdam, ayant son adresse professionnelle au 36/38 Grand-Rue, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 36/38 Grand-Rue, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23766. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010063694/469.

(100079394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 février 2010 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. J. BORDET, 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE

Né le 24/06/1965 à Deinze

61, Grand Rue

L-6510 Redange-Attert

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010066995/24.

(100064211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Dolberg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.499.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 février 2010 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, domicilié Grand Rue, 61 à L-6510 Redange-Attert et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. J. Bordet, domicilié 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Administrateurs.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY

Né le 16/02/1946 à Ettelbruck

Domicilié 92, rue de l'Horizon

L-5960 Itzig

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

The Clover

8, rue Haute

L-4963 Clémency

Inscrite au RCS sous le numéro B 149.293

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.03.2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010066993/28.

(100064215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.621.

In the year two thousand ten, on the twenty-third of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 114.621, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated May 23, 2006, n°1003. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 September 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated October 28, 2010, n°2117.

The meeting is opened at 1 1am and presided by Mrs.Catherine Desso, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs.Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 100.- EUR (one hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 230,012,500.- EUR (two hundred thirty million twelve thousand five hundred Euros) to 230,012,600.- EUR (two hundred and thirty million twelve thousand six hundred Euros) by the issue of 1 (one) new share having a par value of 100.- EUR (one hundred euros), by contribution in cash.

2. Intervention, subscription and payment of the new share.

3. Amendment of article 6 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 100.- EUR (one hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 230,012,500.- EUR (two hundred thirty million twelve thousand five hundred Euros) to 230,012,600.- EUR (two hundred and thirty million twelve thousand six hundred Euros) by the issue of 1 (one) new share having a par value of 100.- EUR (one hundred Euros), by contribution in cash and to admit to the subscription of the new share as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., here represented by Catherine Desso, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe the new share and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 100.- EUR (one hundred Euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 6 of the articles of association as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 230,012,600.- (two hundred and thirty million twelve thousand six hundred Euros) divided into 2,300,126 (two million three hundred thousand one hundred and twenty six) shares of a par value of EUR 100. - (one hundred Euros) each".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11.30 am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 22 février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C date du 23 mai 2006, n°1003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 17 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C daté du 28 octobre 2009, no 2117.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures du matin et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.-Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 100.- EUR (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 230.012.500.- EUR (deux cent trente millions douze mille cinq cents Euros) à 230.012.600.- EUR (deux cent trente millions douze mille six cents Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription et paiement de la nouvelle part sociale.

3.- Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 100.- EUR (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 230.012.500.- EUR (deux cent trente millions douze mille cinq cents Euros) à 230.012.600.- EUR (deux cent trente millions douze mille six cents Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) et d'admettre à la souscription de la nouvelle part sociale comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, représentée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

a déclaré souscrire 1 (une) nouvelle part sociale et la libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 100.- EUR (cent Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 230.012.600.- EUR (deux cent trente millions douze mille six cents Euros) divisé en 2.300.126 (deux millions trois cent mille cent vingt six) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30 du matin.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18360. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010067101/116.

(100063932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Bridge Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.792.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2010 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Joseph WINANDY et COSAFIN SA, représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler au poste d'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE

Né le 24/06/1965 à Deinze

Domicilié 61, Grand Rue

L-6510 Redange/Attert

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de VGD EXPERTS COMPTABLES SARL

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010066996/24.

(100064210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 avril 2010 a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes à FIN-CONTRÔLE S.A. S.A. jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011 et qui approuvera les comptes pour l'année 2010.

Luxembourg, le 7 mai 2010.
Fond Concepts Holding SA
Signature

Référence de publication: 2010067049/13.

(100064420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Wijatik Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.094.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2010

L'associé unique de Wijatik Corporation S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Schut en tant que gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010.
- de nommer Monsieur Frederik Christiaan Johannes Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Frederik Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2010067033/17.

(100064314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2010

L'associé unique de Scofield Corporation S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hille-Paul Schut en tant que gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010.
- de nommer Monsieur Frederik Christiaan Johannes Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 28 avril 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Frederik Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2010067034/17.

(100064317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

SETRAC, Société d'Entreprise de Travaux et Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.389.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010070230/13.

(100065050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.739.

—
suite à une réunion du Conseil d'Administration du 5 mai 2010, il a été convenu ce qui suit:

- La démission de la société INTER-HAUS-Luxembourg S.A. RCS B 62821, en sa qualité d'administrateur de la société RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur de la société RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de Mme Andrea Thielenhaus, en sa qualité d'administrateur de la société RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de la société AUTONOME DE REVISION RCS E 955, en sa qualité de commissaire de la société RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Election d'un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

- CARDALE OVERSEAS INC., administrateur,

No immatriculation: 137942 company register of British Virgin Islands

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

- TASWELL INVESTMENTS LTD, administrateur

No immatriculation: 140878 company register of British Virgin Islands

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

- KELWOOD INVESTMENTS LTD, administrateur

No immatriculation: 137958 company register of British Virgin Islands

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

Mandats qui prendront fin en date du 5 mai 2016

Election d'un nouveau commissaire:

Benoy Kartheiser Management Sàrl, B 33849

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

Mandat qui prendra fin en date du 5 mai 2016

Le siège social de la société est transféré au:

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

RIVIERA INVEST UND SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010067966/37.

(100064009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 décembre 2009

«Le Conseil d'Administration après avoir constaté la nomination de Monsieur Dominique PAUTRAT en qualité d'Administrateur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de le nommer en qualité de Président pour la durée de son mandat d'Administrateur.»

«Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer en qualité d'Administrateur délégué Monsieur Thierry POIVEY et cela pour une durée indéterminée.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2010067077/16.

(100063982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Michel Gelhay, Vincent Planche, Alexander Schoen en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de nommer Monsieur Eric Lobet, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Alain Léonard, administrateur démissionnaire,
3. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010067039/22.

(100064260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Arctic LES (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.823.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 3 mai 2010.

L'Associé Unique de Arctic Les (Luxembourg) S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- De démissionner M. Craig Carracher, ayant son adresse professionnelle au 11/F The Centrium, 60 Wyndham St, Central, Hong Kong, de sa fonction de Gérant de la société avec effet au 30 Octobre 2009;
- de nommer M. Glenn Wein, né le 29 Octobre 1967 à Melbourne, Australie, ayant son adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 54 Park St, Sydney NSW 2000, Australie, en qualité de Gérant de la société avec effet au 3 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Saphia Boudjani

Gérante

Référence de publication: 2010067040/17.

(100064333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Norcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.395.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.315.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of April.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Norcast S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 February, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 19 May, 2007 number 920 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.315.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Martine Schaeffer on 4 December 2009 published in the Mémorial of 8 January, 2010 number 51.

The meeting was chaired by Maître Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Ana Bramao, maître en droit residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, all four thousand (4,000) shares in issue in the Company are represented at this meeting and all shareholders declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting and waived any right to prior notice so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euro (€100,000) to thirteen million three hundred ninety-five thousand eight hundred Euro (€13,395,800) by the creation and issue of five hundred thirty-one thousand eight hundred and thirty-two (531,832) new shares with a nominal value of twenty-five (€25) each; subscription to the new shares by the Subscribers (as defined below) in the proportions set forth next to their names herebelow through the contribution in kind of certain receivables of an aggregate amount of thirteen million two hundred and ninety five thousand eight hundred and thirty-eight Euro and nine cents (€13,295,838.09); out of which thirty-eight Euro and nine cents (€38.09) shall be allocated to the share premium account of the Company; held against each of (1) Swanmet (Singapore) Pte. Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Singapore with registered office at One Marina Boulevard #28-00 Singapore 018989, registered with ACRA under number 201003579M (the "Debtor 1"), and (2) Swanmet Casting (Malaysia) Sdn. Bhd., a company incorporated and existing under the laws of Malaysia with registered office at Suite 16-10, Level 16, Wisma UOA II, 21 Jalan Pinang, 50450 Kuala Lumpur, registered with Secfin under number 888552-D (the "Debtor 2"), as set forth next to their names herebelow, and approval of the valuation thereof (the "Contribution in Kind");

Subscribers	Receivables against Debtor 1 contributed to the Company	Receivables against Debtor 2 contributed to the Company	Number of shares subscribed in the Company
Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	€4,472,214.31	€5,499,664.25	398,874
Swanmet Holding Pte. Ltd	€1,490,738.10	€1,833,221.42	132,958
Total:	€5,962,952.41	€7,332,885.67	531,832

B. Subject to the approval of item A above, consequential amendment of article 8 of the articles of association of the Company to reflect the above increases of the share capital of the Company.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euro (€100,000) to thirteen million three hundred and ninety-five thousand eight hundred Euro (€13,295,800) by the creation and issue of five hundred thirty-one thousand eight hundred and thirty-two (531,832) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each.

The new shares were entirely subscribed to and paid-up in full by the Subscribers, in the proportions set forth next to their names herebelow through the contribution in kind of certain receivables of an aggregate amount of thirteen million two hundred and ninety-five thousand eight hundred and thirty-eight Euro and nine cents (€13,295,838.09); out of which thirty-eight Euro and nine cents (€38.09) are allocated to the share premium account of the Company;

held against Debtor 1 and Debtor 2 as set forth next to their names herebelow (the "Contribution in Kind");

Subscribers	Receivables against Debtor 1 contributed to the Company	Receivables against Debtor 2 contributed to the Company	Number of shares subscribed in the Company
Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	€4,472,214.31	€5,499,664.25	398,874
Swanmet Holding Pte. Ltd	€1,490,738.10	€1,833,221.42	132,958
Total:	€5,962,952.41	€7,332,885.67	531,832

The Contribution in Kind has been further described and valued by the sole manager of the Company pursuant to a valuation report dated 30th April 2010 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

"The sole manager, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The sole manager is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscribers in consideration for the issue of 531,832 Shares in the Company with nominal value of €25 each together with a share premium amounting to €38.09, is equal to an aggregate amount of €13,295,838.09 which corresponds at least to the nominal value of the Shares to be issued by the Company and the share premium, and that, accordingly, the Company

may issue 531,832 Shares and allocate an amount of €13,295,800 to the share capital and of €38.09 to the share premium account."

The meeting approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of thirteen million two hundred and ninety-five thousand eight hundred and thirty-eight Euro and nine cents (€13,295,838.09).

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As result of the preceding resolutions, the meeting resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company to reflect the above increases of the share capital of the Company approved by the above resolutions as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at thirteen million three hundred and ninety-five thousand eight hundred Euro (€13,395,800), represented by five hundred and thirty-five thousand eight hundred and thirty-two (535,832) shares of twenty-five Euro (€25) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at five thousand euro (5.000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale des associés de la société Norcast S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 19 mai 2007 numéro 920 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.315.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer le 4 décembre 2009 publié au Mémorial du 8 janvier 2010 numéro 51.

L'assemblée était présidée par Maître Maryline Esteves, maître en droit, résidant au Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis du notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'assemblée et leurs parts respectives sont représentés sur une liste de présence qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur, et le notaire soussigné. Cette liste de présence restera annexée à cet acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

2. Tel qu'il apparaît dans ladite liste de présence, toutes les quatre mille (4.000) parts sociales en émission dans la Société sont représentées à cette assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à tout droit de convocation préalable de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des résolutions sur tous les points à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est tel que suit:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social de la Société de cent mille Euros (100.000€) à treize millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (13.395.800€) par la création et l'émission de cinq cent trente-et-une mille huit cent trente-deux (531.832) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25€) chacune; la souscription aux nouvelles parts sociales par les Souscripteurs (tels que définis ci-dessous) dans les proportions indiquées à côté de leurs noms ci-dessous par l'apport en nature de certaines créances d'un montant total de treize millions deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-huit Euros et neuf centimes (13.295.838,09€); hors duquel trente-huit Euros et neuf centimes (38,09€) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société; détenues contre chacune de (1) Swanmet (Singapore) Pte. Ltd, une société constituée et existante sous les lois de Singapour, avec siège social à One Marina Boulevard #28-00 Singapour 018989, enregistrée auprès du ACRA sous le numéro 201003579M Débiteur 1 ("Débiteur 1"), et (2) Swanmet Casting (Malaisie) Sdn. Bhd., une société constituée et existante sous les lois de Malaisie avec siège social à Suite 16-10, Level 16, Wisma UOA II, 21 Jalan Pinang, 50450 Kuala Lumpur, enregistrée auprès du Secfin sous le numéro 888552-D ("Débiteur 2"), tel qu'indiqué à côté de leurs noms ci-dessous, et l'approbation de l'évaluation de celles-ci:

Souscripteurs	Créances détenues contre Débiteur 1 apportées à la Société	Créances détenues contre Débiteur 2 apportées à la Société	Nombre de parts souscrites dans la Société
Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	4.472.214,31€	5.499.664,25€	398.874
Swanmet Holding Pte. Ltd	1.490.738,10€	1.833.221,42€	132.958
Total:	5.962.952,41€	7.332.885,67€	531.832

B. Sous réserve de l'approbation du point A ci-dessus, la modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations du capital social de la Société ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée a unanimement décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent mille Euros (100.000€) à treize millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (13.395.800€) par la création et l'émission de cinq cent trente-et-une mille huit cent trente-deux (531.832) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25€) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement payées par les Souscripteurs, dans les proportions indiquées à côté de leurs noms ci-dessous à travers l'apport en nature de certaines créances d'un montant total de treize millions deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-huit Euros et neuf centimes (13.295.838,09 €) détenues contre le Débiteur 1 et le Débiteur 2 tel qu'indiqué à côté de leurs noms ci-dessous (l'Apport en Nature");

Souscripteurs	Créances détenues contre Débiteur 1 apportées à la Société	Créances détenues contre Débiteur 2 apportées à la Société	Nombre de parts souscrites dans la Société
Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	4.472.214,31€	5.499.664,25€	398.874
Swanmet Holding Pte. Ltd	1.490.738,10€	1.833.221,42€	132.958
Total:	5.962.952,41€	7.332.885,67€	531.832

L'Apport en Nature a également été décrit et évalué par le gérant unique de la Société conformément à un rapport d'évaluation daté du 30 avril 2010 (lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec le présent acte). La conclusion de ce rapport est telle que suit:

"Le gérant unique, sur base de ce qui précède, considère que la documentation et le degré de fiabilité reçus apportent une preuve suffisante quant à l'existence et l'étendue de L'Apport en Nature.

Le gérant unique est de l'avis que l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus, tel qu'apporté par les Souscripteurs en contrepartie de l'émission de 531.832 Parts Sociales dans la Société avec une valeur nominale de 25€ chacune ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 38,09€, est égal à un montant de total de 13.295.838,09€ qui correspond au moins à la valeur nominale des Parts Sociales qui seront émises par la Société et la prime d'émission, et que, en conséquence, la Société peut émettre 531.832 Parts Sociales et allouer un montant de 13.295.800€ au capital social et un montant de 38,09€ au compte de prime d'émission."

L'assemblée a approuvé l'évaluation ci-dessus de l'Apport en Nature à un montant total de treize millions deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-huit Euros et neuf centimes (13.295.838,09€).

La preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-dessus à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'assemblée a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital de la Société ci-dessus approuvées par les résolutions ci-dessus tel que suit:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à treize millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cents Euros (13.395.800 €), représenté par cinq cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (535.832) parts sociales de vingt-cinq Euros (25€) chacune."

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à cinq milles euros (5.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une version française; sur demande des mêmes parties, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, Esteves GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19155. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010067098/187.

(100063992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a par ailleurs décidé de renouveler le mandat de Guy Harles, Mark Swallow and Andreas Weber en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.

Markus Schafroth / Maya Joshi

Délégué à la gestion journalière / Déléguée à la gestion journalière

Référence de publication: 2010067069/22.

(100063846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Trans ADR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.078.

—
Suite à la résiliation du contrat de bail commercial en date du 26 avril 2010, nous vous rappelons que de facto, la société Trans ADR sàrl n'a plus de siège social à cette adresse.

Par conséquent, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet au 26 avril 2010.

Grevenmacher, le 7 mai 2010.

Point of U (SOPARFI) Sàrl

20, route de Thionville

L-6791 Grevenmacher

Thierry Richon

Gérant

Référence de publication: 2010067089/15.

(100064391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
EXTRAIT

En date du 13 avril 2010, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. (la "Société") a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011;

- de renouveler le mandat de Andreas Weber, Mark Swallow et de Guy Harles, en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Markus Schafroth / Maya Joshi

Délégué à la gestion journalière / Déléguée à la gestion journalière

Référence de publication: 2010067071/22.

(100063851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Immobilière de Roost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 98.216.

L'an deux mille dix, le dix neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Immobilière de Roost S.A. une société anonyme, ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, constituée le 31 décembre 2003, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 98.216.

L'assemblée est présidée par Victor Elvinger, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression des catégories d'actions ainsi que toute référence y relative prévues par les statuts.
2. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Premier résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'actions ainsi que toute référence y relative prévues par les statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence de la résolution qui précède les articles 5, 7, 9 et 10 des statuts comme suit:

- " **Art. 5.** Le capital social est fixé à 120.000,- EUR (cent vingt mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

- Modification de l'alinéa 2 de l'article 7: "Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires."

- Suppression de l'alinéa 4 de l'article 7.

- Modification de l'alinéa 5 de l'article 7: "L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe."

- " **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

- Modification du dernier alinéa de l'article 10: "La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, S. SILVESTRO, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010067074/63.

(100063910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Mangrove III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.426.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 28 avril 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 28 avril 2010 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2011 les mandats suivants:

- des trois administrateurs suivants:

* Mr. Gérard LOPEZ

* Mr. Mark TLUSZCZ

* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

* Deloitte S.A.

Les Administrateurs sont au 28 avril 2010:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2010072692/23.

(100066888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 24 décembre 2009 que:

l'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Thierry CHAPUSOT de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration à effet de ce jour;

l'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Thierry PONNELLE de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur délégué à compter du 1^{er} septembre 2009;

l'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Dominique PAUTRAT, demeurant 23, rue du Chanoine Jacob à NANCY (54000) - France, en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry CHAPUSOT démissionnaire pour la fin de son mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012;

l'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Thierry POIVEY, demeurant 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry PONNELLE démissionnaire pour la fin de son mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012;

l'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société BATT AUDIT en sa qualité de Commissaire et décide de nommer en remplacement pour la fin de son mandat, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, la société FIDU-CONCEPT SARL, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2010067078/27.

(100063982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "INTERAVIATION PARTNERS S.A.", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 113324, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 708 vom 6. April 2006,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1499 vom 19. Juli 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Roland DE CILLIA, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Roland DE CILLIA, vorgeannt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Vorübergehende Abschaffung des Nominalwertes der 1.500 Aktien;
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 22.500,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 52.500,- EUR auf 75.000,- EUR zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien;
3. Volle Einzahlung der Kapitalerhöhung in bar;
4. Bestimmung des Nominalwertes der 1.500 Aktien auf 50,- EUR je Aktie;
5. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzungen;
6. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Nominalwert der eintausendfünfhundert (1.500) vorübergehend abzuschaffen.

62400

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um zweiundzwanzigtausendfünfhundert Euro (22.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweiundfünfzigtausendfünfhundert Euro (52.500,- EUR) auf fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Einzahlung der Kapitalerhöhung

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Kapitalerhöhung vollständig in bar eingezahlt wurde durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, so dass der Betrag von zweiundzwanzigtausendfünfhundert Euro (22.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich festgestellt wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Nominalwert der eintausendfünfhundert (1.500) Aktien auf je fünfzig Euro (50,- EUR) festzulegen.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 1, der Satzungen abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR), eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR), welche voll eingezahlt sind."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendeinhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: DIDERRICH - DE CILLIA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2010. Relation GRE/2010/1451. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010067082/71.

(100064493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Japan Universal Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.003.

—
EXTRAIT

Afin d'éviter toute confusion, il est précisé que le siège social correcte de la Société est au 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010067038/16.

(100064432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.
